



Euromed Heritage / التراث الأوروبي المتوسطي

Atelier de Rabat (Maroc) / 8 – 9 décembre 2009

Recommandations

Les participants à l'Atelier Euromed Heritage 4 de Rabat relatif à la réhabilitation des villes et quartiers historiques ont comparé la situation dans leurs pays respectifs, ainsi que par rapport aux orientations convergentes préconisées par les grandes organisations internationales spécialisées. Ils considèrent que les actions à conduire sont bien identifiées.

Dans la plupart des cas, des réglementations existent, même si elles sont à compléter.

C'est dans la mise en œuvre effective de ces orientations et de ces réglementations que des manquements importants se révèlent.

Aussi les participants ont-ils souhaité formuler quelques recommandations prioritaires sous forme de **plan d'actions à court et moyen terme**.

Actions à court terme

1. Compléter, dans chaque pays, un état de situation de la réhabilitation urbaine à partir d'évaluations critiques, en vue d'améliorer les conditions de réussite des projets futurs.
2. Mettre en œuvre ou mettre à jour la réglementation des espaces urbains protégés, en particulier les plans de gestion des sites urbains inscrits par l'UNESCO sur la liste du patrimoine mondial, à l'occasion de l'établissement des rapports périodiques.
3. Définir clairement les rôles et les responsabilités des différents intervenants de la réhabilitation urbaine, notamment des municipalités; définir et renforcer le pouvoir de contrôle et d'intervention des services du patrimoine.
4. Mettre en place un ou plusieurs organismes à l'échelle territoriale (communal ou intercommunal), sous tutelle publique, pour assurer la coordination institutionnelle et opérationnelle entre les différents intervenants de la réhabilitation urbaine.
5. Donner une force juridique aux inventaires et systématiser l'archivage des documents de projet.
6. Prescrire des programmes de maintenance et de conservation préventive.
7. Mener des campagnes de sensibilisation et de formation des élus, des acteurs et de tous les publics, en référence à la Recommandation UNESCO de Nairobi de 1976 et à la Charte ICOMOS de Washington de 1987.

Actions à moyen terme

1. Encourager de manière systématique la mixité sociale et la diversité des fonctions dans les villes historiques, notamment par la réaffectation d'anciens édifices.
2. Accompagner la réhabilitation du bâti par la création d'équipements et de services de proximité, la modernisation des réseaux et la requalification des espaces publics.
3. Mettre en œuvre des incitations financières et des avantages fiscaux pour encourager la démarche de réhabilitation, au profit des populations locales.
4. Réaliser des projets pilotes de réhabilitation et d'adaptation aux normes et usages contemporains.
5. Promouvoir la qualification des professionnels de la conception, de la réalisation et du suivi, notamment par des formations et par la publication de guides techniques de réhabilitation.
6. Organiser des ateliers périodiques d'évaluation des actions de réhabilitation urbaine, sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs de résultat précis.
7. Promouvoir la coopération internationale et renforcer les liens avec les organisations internationales spécialisées.

Par ailleurs, les participants estiment nécessaire de rappeler certains préceptes déjà pris en compte par la Recommandation de l'UNESCO pour la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine (Nairobi, 1976), d'une part, et la Charte de l'ICOMOS pour la sauvegarde des villes historiques (Washington, 1987), d'autre part.

Rappel de Recommandations générales

1. Inscrire le projet de réhabilitation urbaine dans une approche territoriale adaptée au contexte, à l'échelle de l'aire urbaine, afin de dégager une stratégie de réhabilitation.
2. Considérer toute action de réhabilitation urbaine comme une politique sociale en faveur des habitants, notamment en matière de logement.
3. Impliquer les habitants en amont et tout au long de la démarche de réhabilitation urbaine.
4. Etablir tout projet de réhabilitation urbaine à partir d'études préalables, notamment des diagnostics techniques et structurels, permettant une compréhension globale des phénomènes.
5. Considérer l'ensemble des espaces urbains de différentes époques présentant une valeur patrimoniale.
6. Développer une culture patrimoniale et valoriser, de manière continue, le patrimoine matériel et immatériel auprès du plus grand nombre.